



ASA DES CANAUX D'IRRIGATION D'UR

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché Public de travaux

Travaux de réfection sur les canaux du Rec Coumù et d'Ansanères en vue de la réalisation d'économies d'eau.

☺☺☺

1. Identification du Pouvoir Adjudicateur :

ASA des canaux d'Irrigation d'Ur (ASA CI UR), Mairie, Place de l'Eglise – 66760 UR – Téléphone : 04.68.04.82.91 – fax : 04.68.04.94.41 E-mail : asaci.ur@orange.fr

Représentant de l'entité adjudicatrice en matière de marché public : M. le Président de l'ASA des Canaux d'Irrigation d'Ur.

2. Objet du Marché :

Divers travaux d'aménagement et de réfection de deux des six canaux d'irrigation gérés par l'ASA CI UR.

Type de marché : Marché à procédure adaptée avec négociation selon les articles 27 et 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux Marchés Publics.

N° de Référence attribué au marché : MAPA-2017-01

Lieu d'exécution des travaux : Commune d'Ur.

3. Caractéristique principale

Le présent marché se compose d'une seule tranche ferme, comprenant deux lots différents désignés ci-après :

- LOT 1 : Aménagement, réfection et busage du canal du Rec Coumù - Commune d'Ur
- LOT 2 : Aménagement, réfection et busage du canal d'Ansanères – Commune d'Ur

Le dossier à remettre par les candidats comprendra :

- Références et moyens techniques, professionnels du candidat.
- Attestation d'assurance décennale et responsabilité civile.
- Les justificatifs de compétences techniques.
- Les capacités financières du candidat
- Lettre de candidature et déclarations du candidat dûment remplies (DC4, DC5f, DC6)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) accepté sans réserves : pages paraphées, signature et cachet sur la dernière page.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) accepté sans réserves : signature et cachet sur la dernière page.
- Le montant du rabais consenti sur le prix Global (montant forfaitaire du marché).
- La liste des matériels proposés, fiches techniques et études annexes éventuellement.

.../...

- Dans le cas de matériels ou équipements particuliers : une documentation avec toutes les caractéristiques techniques ; une liste de références de ces matériels ou équipements.
- Un acte d'engagement par lot accompagné éventuellement des annexes de sous-traitance.
- Le Devis Quantitatif Estimatif propre à chaque lot (devis estimatif). (Original + 1 copie).
- Les justificatifs des moyens matériels et humains dont l'affectation est prévue pour ce chantier, pour chaque tâche (organisation).
- Le nom des responsables prévus pour assurer la conduite de ces chantiers.
- Toute autre pièce que l'entrepreneur jugera utile à l'appui de son offre.
- Un planning de réalisation de travaux pour chaque lot faisant apparaître la durée en nombre de jours.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

4. Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le mercredi 15 novembre 2017 à 12 heures.

5. Date de publication du présent avis :

Le jeudi 12 octobre 2017.

6. Condition de participation

Les candidatures et les offres doivent impérativement être rédigées en français, l'unité monétaire est l'euro.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

7. Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui ne sont pas recevables en applications de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatifs aux Marchés Publics.

8. Critères de sélection des offres :

- Offre de Prix : 50%
- Valeur technique : 25%
- Délais d'exécution en jours ouvrés : 25%

9. Modalités de retrait :

Les dossiers de consultation sont disponibles à la Mairie d'Ur.

10. Modalités de dépôt :

Les dossiers doivent être transmis (avant la date et l'heure limites) à l'ASA des Canaux d'Irrigation d'Ur, adresse indiquée à l'article 1 soit par courrier recommandé avec AR ou contre récépissé au secrétariat de la Mairie. Inscrire sur l'enveloppe cachetée l'objet du Marché, le n° du lot ainsi que le nom du Candidat.

11. Renseignements administratifs :

Secrétariat Général de la Mairie d'Ur - tel 04.68.04.82.91 pour l'ASA CI UR.

12. Renseignement techniques :

Communauté de Communes « Pyrénées-Cerdagne »

1 place del Roser - 66800 SAILLAGOUSE – Téléphone : 04.68.30.21.99 – fax : 04.68.04.67.29

Mail : accueil.at@pyrenees-cerdagne.com

13. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34063 Montpellier cedex.

Le Président,
Jacques BARNOLE
Signé